

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.064

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVENANT N° 6 AU MARCHE DALKIA DE GESTION ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS THERMIQUES

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Ville de ROYAN vient de réaliser les travaux d'extension du Garden Bridge situé boulevard Carnot, afin d'accueillir le siège du Comité Vendée-Charentes-Poitou de Bridge.

Compte tenu des nouvelles installations de climatisation et de ventilation mécanique ainsi créées, il s'avère nécessaire de procéder à un entretien régulier de ces appareillages, afin d'assurer les conditions d'exploitations techniques et sanitaires nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

La Société DALKIA, titulaire d'un marché de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques avec la Ville de ROYAN a soumis une offre correspondant aux besoins établis par la collectivité. Le montant annuel de la redevance annuelle (contrat type P2) est de 2.570,00 Euros HT soit 3.073,72 Euros TTC.

Par ailleurs, la Ville vient de procéder à la vente de l'Hôtel des Impôts : En conséquence, il convient de supprimer les redevances annuelles P2 et P3 prévues au marché DALKIA.

D'où le bilan suivant :

Redevance annuelle P2 :

. Garden Bridge	:	+ 2.570,00 euros HT
. Hôtel des Impôts	:	- 282,03 euros HT
		<hr/>
		+ 2.287,97 euros HT

Redevance annuelle P3 :

. Hôtel des Impôts	:	- 533,57 euros HT
--------------------	---	-------------------

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant n°6 au marché DALKIA de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'effectuer un entretien des installations de climatisation et de ventilation mécanique du Garden Bridge,
- VU la nécessité de supprimer la gestion de l'Hôtel des Impôts dans le marché de maintenance suite à la vente de ce bâtiment,
- VU le projet d'avenant n° 6 avec la Société DALKIA ci-annexé,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 04 juin 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'avenant n° 6 au marché conclu avec la Société DALKIA, relatif d'une part à la gestion et la maintenance des installations de climatisation et de ventilation du Garden Bridge, d'autre part à la suppression de la gestion de l'Hôtel des Impôts,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer le présent avenant,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS